

# Conseil municipal du 25 octobre 2021



*Les*  
**Belleville**  
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

## COMPTE RENDU

### Etaient présents

JAY Claude, Maire

THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, THIERY Hubert, BORREL André, DUNAND Laurent, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, ABONDANCE Chantal, FREYDRICH Catherine, DUNAND Dominique, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, SOLLIER Myriam, JAY Grégoire.

### Etaient excusés :

SILVESTRE Klébert qui a donné pouvoir à Laurent DUNAND

FAVRE Sandra

BONNEFOY-CUDRAZ Florence qui a donné pouvoir à Dominique DUNAND

JAY Carmen qui a donné pouvoir à Brigitte MOISAN

HUDRY Robert qui a donné pouvoir à Claude JAY

TREW Catherine qui a donné pouvoir à Noëlla JAY

DESCHAMPS Christelle qui a donné pouvoir à Donatienne THOMAS

ARNAUD Frédéric qui a donné pouvoir à Cédric GORINI

ASTRE Aurélien à

HUDRY Florian qui a donné pouvoir à Grégoire JAY

Grégoire JAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 octobre 2021 Date d'affichage : 19 octobre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 27

présents : 17

votants : 25

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre est adopté à l'unanimité.

### DCM-2021-10-25-160 Communication de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

**M. le Maire donne communication des décisions 2021-139 à DEC-2021-187**

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette communication

### DCM-2021-10-25-161 Contrat de délégation des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et du réseau d'eau pluviale - Rapport 2020 de la société Suez au concédant

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De prendre acte rapport de gestion clos au 31 décembre 2020,
- D'approuver le rapport de gestion clos au 31 décembre 2020
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

**DCM-2021-10-25-162 Contrat de délégation des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et du réseau d'eau pluviale Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et l'assainissement géré par le délégataire, Suez Environnement, pour l'exercice 2020**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De valider le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de « Les Belleville » (villages et stations) – année 2020
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-163 Création et élection des membres de la commission de délégation de service public « l'exploitation et l'entretien du parc communal dédié au logement des travailleurs saisonniers de la commune LES BELLEVILLE »**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De valider la création de la commission de délégation de service public « délégation de service public pour la gestion locative, l'exploitation et l'entretien du parc communal dédié au logement des travailleurs saisonniers de la commune LES BELLEVILLE »
- D'Elire  
*Comme Titulaires : DANIS Georges - THIERY Hubert - DUNAND Laurent - BORREL André - DUNAND Dominique -*  
*Comme suppléants : FREMIOT Marie-Pierre - FREYDRICH Catherine - GORINI Cédric - KEMPF-DALBAN Stéphanie - JAY Grégoire*
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-164 Syndicat des Dorons – approbation de la modification statutaire en vue de l'adhésion de la commune de St Marcel**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint Marcel au syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- D'approuver la révision des statuts du syndicat, dont le projet est annexé à la présente délibération, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- De notifier la présente délibération au Président du syndicat Intercommunal du Bassin des Dorons ainsi qu'au Préfet du Département de la Savoie
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-165 Avenant n°1 du bail de location du local technique N°3 – Menuires 2000 - situé aux Menuires**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'avenant n°1 au bail de location du local technique n°3 des Menuires 2000 au profit de SARL Chalet du Sunny avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2018
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

## DCM-2021-10-25-166 Tarifs des secours sur pistes et hors-pistes à compter du 1er novembre 2021

### Le Conseil municipal à l'unanimité décide:

- D'adopter les tarifs ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021
- De demander à la Régie des pistes de les appliquer
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

|  | Tarifs proposés                                       |
|--|---|
| <b>1<sup>ère</sup> Catégorie</b><br><i>Interventions sans traîneau</i>   | 58,00 €   |
| <b>1<sup>ère</sup> Catégorie bis</b> <i>Interventions sans traîneau</i><br>Evacuation  | 172,00 €  |
| <b>2<sup>ème</sup> Catégorie</b><br>Pistes zones rapprochées des stations<br>Interventions hélicoptères non médicalisées<br>Supplément treuillage hélicoptère non médicalisés  | 340,00 €<br>506,00 €<br>219,00 €                      |
| <b>3<sup>ème</sup> Catégorie</b><br>Toutes les autres pistes<br>Interventions hélicoptères non médicalisées<br>Supplément treuillage hélicoptère non médicalisé  | 508,00 €<br>648,00€<br>219,00 €                       |
| <b>4<sup>ème</sup> Catégorie</b><br>Hors-pistes + pistes fermées<br>Interventions hélicoptères non médicalisées<br>Supplément treuillage hélicoptère non médicalisé  | 904,00 €<br>1 049,00 €<br>219,00 €                    |
| <b>Secteurs éloignés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coût transport par ambulance</li><li>• Coût/heure pisteur-secouriste (hors véhicule)</li><li>• Coût/heure chenillette de damage</li><li>• Coût/heure scooter</li><li>• Coût/minute hélicoptère non médicalisé</li></ul> | 282,00 €<br>52,00 €<br>226,00 €<br>31,00 €<br>31,00 € |
| Tarif de refacturation de la minute d'hélicoptère médicalisé   | 63,00 €   |

## DCM-2021-10-25-167 Convention à passer avec la clinique vétérinaire des 3 Vallées pour la stérilisation des chats errants

### Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention avec la clinique vétérinaire et son renouvellement pour la stérilisation des chats errants
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

## DCM-2021-10-25-168 Convention tri partite commune – remontées mécaniques – écoles de ski / moniteurs

Ne participent pas au vote André BORREL, Cédric GORINI, Florian HUDRY

**Le Conseil municipal à l'unanimité (22 votants) décide :**

- D'approuver la reconduction pour la saison 2021/2022 des conventions en vigueur pour la saison 2020/2021
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-10-25-169 Indemnité de gardiennage des églises

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :**

- o Fixer l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2021 à la somme de 1 919,44 €, répartie comme suit :
  - Gardiennage des églises de St Martin, St Laurent de la Côte, St Marcel : 1439,58 € versés à la Paroisse de Saint Martin de Belleville
  - Gardiennage de Notre Dame de la Vie : 479,86 € versés à Mme Françoise CREY
- o D'inscrire les sommes au budget
- o Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-10-25-170 Décision modificative N°3 Budget de l'Assainissement

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- o D'approuver la décision modificative n°3 du budget assainissement de la commune 2021,
- o D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-10-25-171 Décision modificative N°2 Budget de l'Eau

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- o D'approuver la décision modificative n°2 du budget eau de la commune 2021,
- o D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-10-25-172 Décision modificative N°2 Budget principal

Monsieur Hubert THIERY, adjoint au Maire **porte à la connaissance du conseil municipal :** la décision modificative n° 2 du budget général de la commune.

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- o D'approuver la décision modificative n°2 du budget général de la commune 2021,
- o D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

## **DCM-2021-10-25-173 Classe découverte centre équestre « Moulin du Roy », école du Cochet – Facturation – délibération modificative**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver le montage financier :
  - 55€ par enfant adhérent financé par l'association des parents d'élèves de l'école du Cochet
  - Participation du Conseil départemental en fonction du Quotient Familial
  - 130€ par enfant financés par la commune Les Belleville
  - Entre 40.60 € et 142 € restent à charge des familles en fonction de leur Quotient Familial
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à facturer à l'APE, au Conseil départemental et aux familles les parts leur incombant.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DCM-2021-10-25-174 Avenant 1 à la convention d'objectif passée entre la commune et le club des sports de Val Thorens portant versement d'une prime aux athlètes de haut niveau**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De l'attribution d'une subvention de 40 600 € au titre de la prime aux athlètes de haut niveau à l'association club des sports de Val Thorens
- D'approuver l'avenant 1 à la convention d'objectif entre la commune des Belleville et l'association Club des Sports de Val Thorens
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectif
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DCM-2021-10-25-175 Avenant 1 à la convention d'objectif passée entre la commune et le club des sports des Menuires portant versement d'une prime aux athlètes de haut niveau**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De l'attribution d'une subvention de 53 110 € au titre de la prime aux athlètes de haut niveau à l'association club des sports des Menuires.
- D'approuver l'avenant 1 à la convention d'objectif entre la commune des Belleville et l'association Club des Sports des Menuires
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectif
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.
- 

## **DCM-2021-10-25-176 Avenant 2 à la convention d'objectif passée avec le club des sports de Val Thorens – portant subvention pour l'organisation de la Coupe du Monde et la coupe d'Europe de ski Cross**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver cette demande de subvention de 255 995 euros, pour l'organisation de la coupe du monde et de la coupe d'Europe de Ski Cross

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

- De dire que cette subvention sera versée au club des sports de Val Thorens
- D'approuver l'avenant N°2 à la convention d'objectif entre la commune des Belleville et l'association Club des Sports de Val Thorens
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2 à la convention d'objectif
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-177 Réalisation d'un cheminement pour les piétons longeant la voie communale numéro 21 de Saint Martin de Belleville à Béranger, sise à Villarabout secteur « La Croix rouge» - Acquisition de terrain à Mme Mélanie DIROU née SUCHET**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'acquisition d'une partie des terrains 257 F 877 et 257 F 1214 , appartenant à de Madame Mélanie DIROU née SUCHET, pour une emprise d'environ 1a 72ca, pour la somme de 344 €
- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé dans le cadre en la forme administrative, et signé par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, M. le Maire agissant en qualité de notaire,
- De préciser que les dépenses liées à cette affaire seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-178 Réalisation d'un cheminement pour les piétons longeant la voie communale numéro 21 de Saint Martin de Belleville à Béranger, sise à Villarabout secteur « Nant Giraud» - Acquisition de terrain à M. Francis JAY**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'acquisition d'une emprise de 1a98 ca du terrain 257 F 894 appartenant à M. Francis JAY pour le montant de 396 €.
- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé dans le cadre en la forme administrative, et signé par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, M. le Maire agissant en qualité de notaire,
- De préciser que les dépenses liées à cette affaire seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-179 Réalisation d'un cheminement pour les piétons longeant la voie communale numéro 21 de Saint Martin de Belleville à Béranger, sise à Villarabout secteur « Nant Giraud» - Acquisition de terrain à M Jean Louis CLAVEL**

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'acquisition d'une emprise de 3a15ca du terrain 257 F 946 appartenant à M. Jean Louis CLAVEL pour le montant de 630 €.

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé dans le cadre en la forme administrative, et signé par l'élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, M. le Maire agissant en qualité de notaire,
- De préciser que les dépenses liées à cette affaire seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-180 Réalisation d'un cheminement pour les piétons longeant la voie communale numéro 21 de Saint Martin de Belleville à Béranger, sise à Villarabout secteur « Le Mollaret» - Acquisition de terrain à Mme Marie-France HUDRY.**

## **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'acquisition du terrain 257 F 465 d'une surface de 2a 66 ca appartenant à Mme Marie France HUDRY pour le montant de 532 €.
- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé dans le cadre en la forme administrative, et signé par l'élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, M. le Maire agissant en qualité de notaire,
- De préciser que les dépenses liées à cette affaire seront à la charge de la commune.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-181 Sollicitation de Monsieur le Préfet de la Savoie pour la constitution de l'Association Foncière Pastorale de la Gittaz sur le territoire de la commune de Les Belleville**

## **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De solliciter Monsieur le Préfet de la Savoie pour la constitution d'une Association Foncière Pastorale dite « de La Gittaz » sur le territoire de la commune de Les Belleville et transmettre au Service Politique Agricole et Développement Rural de la Direction Départementale des Territoires un dossier de demande de création.
- De s'engager à acquérir les parcelles qu'un propriétaire, qui se serait prononcé expressément contre le projet de création de l'AFP de la Gittaz, désirerait délaisser, et ce dans un délai de 3 mois après notification de l'arrêté préfectoral de création, en application de l'article L135-4 du Code Rural et de la pêche maritime.
- D'accepter la prise en charge, par la commune, des frais du Commissaire enquêteur, des frais d'impression, d'expédition et d'affranchissement pour les opérations menées par la DDT de Savoie et de tout frais afférant à cette création.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des frais entre la commune et la DDT.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-10-25-182 Acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle H 1124 – Chalets panoramiques**

## **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De valider cette acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée H1124
- De préciser que la délibération sera adressée au service du cadastre pour intégration dans le domaine public
- De préciser que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité,

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DCM-2021-10-25-183 Convention d'exploitation en vertu de l'article L342 du Code du Tourisme avec la Société « SCCV NAOS 1570 »**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- *D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer chaque convention tripartite avec la Société Civile de construction vente NAOS 1570 et chaque cessionnaire d'hébergement touristique au sein de l'opération et lui donne mandat pour en faire respecter tous les termes.*
- *De rappeler que les signataires s'engagent, à la réitérer dans tout acte authentique, à la publier au bureau des hypothèques de Chambéry, à reproduire et rendre obligatoires les conditions de chaque convention dans tout document contractuel portant sur l'opération, sans modification de quelque sorte que ce soit.*
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DCM-2021-10-25-184 Achat de divers terrains en zone agricole et naturelle à Madame Monique TISSOT délibération complémentaire**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'acquisition telle que présentée lors de la séance du 28 juin 2021 sans la parcelle A 362.
- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé sous la forme d'un acte administratif et signé en la forme administrative par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 09 juin 2020, le maire agissant en qualité de notaire.
- De préciser que les frais d'arpentage et d'acte, liés à cet échange, seront à la charge de la collectivité.
- D'inscrire les sommes au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **DCM-2021-10-25-185 Echanges de terrains et divers, avec soulte, avec Monsieur Pierre ROUX-VOLLON, à Saint Jean de Belleville délibération complémentaire**

### **Le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'échange tel que présenté lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 sans la parcelle X6.
- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé sous la forme d'un acte administratif et signé en la forme administrative par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 09 juin 2020, le maire agissant en qualité de notaire.
- De préciser que les frais d'arpentage et d'acte, liés à cet échange, seront à la charge de la collectivité.
- D'inscrire les sommes au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.



# Conseil municipal du 25 octobre 2021

## DCM-2021-10-25-186 Assurance risques statutaires contrat proposé par le centre de gestion de la Savoie

### Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP,
- D'approuver les termes du contrat
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'adhésion
- D'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-10-25-187 Contrat de prévoyance proposé par le centre de gestion de la Savoie

### Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'adhérer** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.
- **D'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance ». Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué Siaci Saint-Honoré et IPSEC.
- **D'approuver** la convention d'adhésion en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- **De fixer**, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation **de la commune** comme suit : 10 € par mois montant proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. **La participation sera versée directement à l'agent.**
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.
- **De prendre l'engagement** d'inscrire aux budgets des exercices correspondants les crédits nécessaires.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-10-25-188 Adhésion au service intérim du CDG

### Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- D'approuver la convention d'adhésion au service intérim. Du Centre de gestion
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

# Conseil municipal du 25 octobre 2021

## DCM-2021-10-25-189 Approbation du protocole d'accord sur le temps de travail

Le Conseil municipal à l'unanimité décide:

- D'approuver le protocole d'organisation des temps de travail tel qu'annexé
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'organisation des temps de travail
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

## DCM-2021-10-25-190 Modification du régime indemnitaire. Instauration d'une prime de logement dans l'IFSE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- D'approuver la modification de l'annexe relative au régime indemnitaire
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

## DCM-2021-10-25-191 Tableau des emplois non permanents

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Procéder à la création de l'emploi (poste d'agent polyvalent, pour la saison d'hiver 2021-2022 à l'école de Val Thorens, du 08/11/2021 au 08/05/2022, contrat saisonnier) au tableau des emplois non permanents
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

## DCM-2021-10-25-192 Tableau des emplois permanents

**Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal :**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Procéder à la création et la modification des emplois au tableau des emplois permanents.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Le présent compte rendu relate les extraits de délibérations numéro DCM-2021-10-25-160 à DCM-2021-10-25-192. Clôts sur 10 pages

Le Maire  
Claude Jay

